

Interview d'Alain Bernard, membre du Conseil scientifique de Citéco

Thème : Les publics bénéficiaires des actions menées par les Associations lors de la crise sanitaire du Covid 19

Dans le contexte particulier de l'état d'urgence sanitaire, quels ont été les moyens utilisés par les publics en difficulté pour contacter les associations pouvant leur apporter des aides ?

AB : La possibilité de contacter les associations et services sociaux a bien sûr été rendue difficile pour les personnes vivant des situations de précarité.

Certains accueils étaient fermés, à cela se sont ajoutés des problèmes de mobilité avec parfois moins de transport en commun, a fortiori en milieu rural ou périurbain.

Bien sûr diverses équipes de salariés ou de bénévoles ont été au contact et à la rencontre des personnes précaires mais là-encore avec souvent des effectifs réduits.

En outre, les difficultés d'accès voire d'accessibilité ont été encore plus fortes avec la fracture numérique et les nouvelles technologies n'ont souvent pas pu jouer le rôle de remplacement au contact direct (absence de matériel, d'accès internet...).

Pensez-vous que les mesures proposées aient été suffisamment accessibles aux publics en fragilité financière ?

AB : Si tant est que les personnes en précarité aient eu accès aux informations idoines, ce qui n'est pas certain, tout le monde n'a pas eu accès aux mesures proposées, bien sûr les personnes à la rue, les populations migrantes mais plus globalement les familles précaires.

Un seul exemple pour imaginer : le chômage partiel qui a constitué une mesure positive n'a pu fonctionner que pour les personnes disposant d'un emploi laissant sur le côté du chemin toutes celles et ceux vivant de « petits boulots » et développant des activités légèrement rémunératrices dans le secteur informel, activités loin des « radars » de l'Administration.

Sur la question plus spécifique de l'exclusion bancaire, plusieurs équipes ont relevé les difficultés d'accès aux DAB (distributeurs bancaires), la difficulté de régler des dépenses en liquide pour des familles ne disposant ni de chéquier, ni de carte bancaire.

A noter aussi que le décrochage scolaire a été plus réel au sein des familles précaires et aussi, en terme d'accès à l'alimentation, le fait que les écoles et donc les cantines aient été fermées, a souvent privé certains enfants du seul vrai repas quotidien.

Parmi les diverses actions mises en œuvre quelles ont été les plus sollicitées ?

AB : Bien sûr les aides financières directes et l'aide alimentaire ont été appréciées et appréciables.

Le soutien scolaire a pu se faire à distance lorsque l'accès internet le permettait.

De même, les appels téléphoniques de la part des bénévoles pour « prendre des nouvelles » ont été un vrai soutien psychologique et relationnel.

Concernant l'aide alimentaire, de nombreuses associations ont remonté le fait qu'elles voyaient arriver dans leurs points d'accueils des populations nouvelles et non habituelles de l'aide caritative comme des artisans ou petits commerçants venant chercher un colis alimentaire.

Dans une période où les revenus de nombreux ménages modestes risquent d'être affectés par la baisse de l'activité économique comment les associations pourront maintenir leurs actions ? Et que faudrait-il mettre en place afin d'aider en priorité les plus vulnérables ?

AB : Toutes les associations sont confrontées à plus de besoins, plus de demandes et il n'est pas impossible que leurs ressources soient revues à la baisse, ce qui sera dramatique pour les plus petites d'entre elles. Les plus grosses associations seront mieux protégées par leurs réserves financières et leur haut de bilan.

Pour aider les plus vulnérables, il est indispensable de renforcer et développer des démarches d'accompagnement individuel et collectif au delà du seul distributif.

Concernant les questions d'inclusion bancaire, deux priorités peuvent être citées avec le renforcement du micro crédit personnel et du micro crédit professionnel et le contrôle par l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire du plafonnement des frais bancaires.

En conclusion, je reprendrai deux pistes de réflexion :

- La crise sanitaire du Corona Virus connaîtra peut-être une seconde vague mais ce dont les uns et les autres nous sommes sûrs, c'est que nous connaissons une crise économique voire financière et que cette vague submergera les ménages les plus fragiles.

- On parle beaucoup dans les gestes barrières face au virus de distanciation sociale, je préfère quant à moi le terme de distanciation physique, car le phénomène de distanciation sociale est déjà suffisamment vécu, subi par les plus fragiles et il n'est pas besoin d'en rajouter y compris au niveau sémantique ; cette distanciation sociale est un frein au développement d'une société juste et fraternelle.